



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DU VAR

SDEA 2026-2028

AVANT-PROPOS

Ce schéma 2026-2028 marque une étape importante : il est le quatrième schéma départemental des enseignements artistiques du Var. Fruit d'un travail collaboratif et passionné avec l'ensemble de nos structures membres, il s'inscrit naturellement dans le sillage de nos actions passées tout en ouvrant une ère de transition nécessaire.

Plus qu'une simple feuille de route, il nous invite à une réflexion collective et sincère pour mieux embrasser les évolutions de notre époque et relever, ensemble, les défis de demain.

Je porte cette ambition avec une conviction profonde, guidé par les valeurs de solidarité humaine, d'équité territoriale et par le désir de faire rayonner notre beau département. Notre priorité reste entière : offrir à chacun, partout dans le Var, un accès privilégié à une éducation artistique de qualité, profondément ancrée dans l'identité, la diversité et la réalité de nos territoires.



L'enseignement artistique est une fenêtre ouverte sur le monde, un éveil précieux à l'esthétique et à la sensibilité.

Qu'il s'agisse d'éducation à l'art ou par l'art, cette « école de la vie » est un pilier de l'épanouissement personnel, de l'ouverture d'esprit et de l'apprentissage de la citoyenneté.

En forgeant la capacité d'exprimer et de créer, en suscitant des synergies collectives et en formant des publics éclairés, nos établissements artistiques sont les battements de cœur de la vitalité varoise.

Pionnier en la matière, le Département du Var s'est engagé dès l'an 2000 — bien avant que la loi ne consacre les départements comme pilotes de cette mission — pour bâtir un enseignement artistique public d'excellence.

Depuis plus d'un quart de siècle, nous cheminons aux côtés des structures reconnues par l'État pour faire vivre cet engagement.

Je tiens à remercier chaleureusement les équipes qui, chaque jour sur le terrain, font vivre ce réseau avec dévouement et talent.

Ensemble, faisons de ce schéma un outil vivant, au service de nos localités et de leurs habitants. Continuons de faire du Var une terre où la culture fédère, illumine et inspire.

Jean-Louis MASSON,
Président du Conseil départemental du Var
Chevalier de la Légion d'honneur

AVANT-PROPOS

Avec le Président Jean-Louis Masson, nous portons une ambition partagée : celle de mettre en lumière la formidable vitalité culturelle du Var. Cette dynamique, c’est avant tout la vôtre. Que vous soyez acteurs locaux, professionnels de l’enseignement artistique, associations, vous êtes tous les artisans de cette richesse qui fait vibrer notre Département et qui, surtout, enrichit le quotidien de chaque varoise et varois.

Afin de soutenir cette effervescence, le Département mobilise des moyens humains et financiers importants qui favorisent la création et l’éducation artistique.

Que ce soit à travers nos racines provençales et notre patrimoine immatériel, par les audaces de l’innovation digitale, ou via des propositions populaires, contemporaines et internationales, nous souhaitons que nos établissements deviennent des lieux d’apprentissage et de créativité résolument tournés vers l’avenir sans renier nos patrimoines. Avec ce nouveau schéma départemental, nous renforçons la qualité de l’offre d’enseignement pour la rendre accessible à tous, avec une attention particulière pour les publics éloignés de la culture, les collégiens, les personnes en situation de handicap ou les jeunes publics. Notre objectif est de décroisonner l’enseignement artistique par le développement des actions « hors les murs », des liens renforcés avec l’Éducation artistique et culturelle (EAC) et une meilleure visibilité des projets, nous voulons que nos conservatoires et écoles deviennent de véritables battements de cœur de la vie varoise.

Ensemble, continuons de faire du Var une terre où la culture se vit, se partage et s’invente à chaque instant.



Véronique LENOIR,
Vice-Présidente du Conseil départemental du Var
Présidente de la Commission culture

Sommaire

9	I. Contexte Enjeu général du schéma départemental L'enseignement artistique, compétence partagée Contexte d'élaboration du schéma 2026-2028
13	II. Etat des lieux 2025 SDEA, un réseau de 5 établissements structurants Panorama élargi des enseignements et pratiques artistiques dans le Var en 2025
23	III. Diagnostic Bilan du SDEA
27	IV. Orientations générales du schéma Durée du schéma Périmètre d'action et critères d'éligibilité
31	V. Axes et objectifs opérationnels du schéma 2026-2028 1. Dynamiser la structuration territoriale 2. Renforcer la qualité de l'offre, sa diversité et l'accès aux enseignements 3. Renforcer la visibilité et les liens de l'enseignement artistique avec la population
39	VI. Rôle du Département - Evaluation



© conservatoire du Golfe de Saint-Tropez

CONTEXTE

I. Contexte

Depuis 2004, l’organisation des enseignements artistiques spécialisés est une compétence des départements, échelon le plus à même de coordonner les écoles autour d’enjeux communs. Le Département du Var s’est dès 2000 saisi de cette thématique avec l’adoption d’un premier plan d’actions pour le développement musical et chorégraphique dans le Var. En 2007, le schéma comprend la musique, la danse et s’ouvre au théâtre, puis aux arts plastiques. Le schéma a été renouvelé en 2014. Le schéma 2026 - 2028 est le 4e schéma départemental d’enseignement artistique (SDEA) du Var. Il fixe une feuille de route et des objectifs communs aux partenaires en intégrant les évolutions structurelles, institutionnelles et budgétaires.

Enjeu général du schéma départemental

Instrument de cohésion des politiques publiques d’enseignement artistique à l’échelle du Département, le schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) fixe les principes d’organisation des enseignements de façon concertée entre le Département et les collectivités et établissements concernés afin d’améliorer :

- **l’offre de formation, la diversité et la qualité artistique**
- **les conditions d’accès à l’enseignement artistique.**

Il vise à garantir une égalité d’accès aux enseignements artistiques et à l’apprentissage des arts et de la culture. Le SDEA précise les modalités de participation du Département pour atteindre les objectifs fixés.

L’enseignement artistique, compétence partagée

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, attribue des rôles spécifiques à chaque niveau de collectivité.

- Les **communes ou leurs groupements** peuvent organiser les missions d’enseignement initial, en gérant directement des écoles d’enseignements spécialisés (musique, danse, théâtre) ou en les soutenant financièrement.
- Les **départements** définissent les principes d’organisation des enseignements artistiques en adoptant un **schéma départemental**.
- Les **régions** ont la responsabilité du cycle d’enseignement professionnel initial.
- L’**État** assure plusieurs fonctions clés :
 - Le classement des établissements (conservatoires à rayonnement communal, intercommunal, départemental ou régional) en fonction de leurs missions et de leur rayonnement.
 - La garantie du Schéma National d’Orientation Pédagogique (SNOP), qui établit le socle de principes et de missions pour les établissements d’enseignement artistiques.
 - L’encadrement de l’enseignement supérieur professionnel.

Textes de référence relatifs aux enseignements artistiques

- *Loi relative aux libertés et responsabilités locales* du 13 août 2004, article 101 transposée à l’article 216-2 du code de l’Éducation.
- *Schéma national d’orientation pédagogique* de l’enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre - SNOP): référentiel, cadre d’action, de mise en œuvre et d’évaluation des pratiques pédagogiques et artistiques des établissements publics classés par l’Etat.
- *Arrêté fixant les critères du classement des établissements d’enseignement public de la musique, de la danse et de l’art dramatique*
- *Charte de l’enseignement artistique en danse, musique et théâtre* (2001) visant la diversification des disciplines dans les conservatoires, le développement de partenariat avec l’Éducation nationale, le renforcement des liens avec la pratique amateur.

Autres textes de référence

- *Charte pour l’éducation artistique et culturelle* (2016)
- *Loi LCAP relative à la liberté de la création, à l’architecture et au patrimoine* (2016) qui conforte le rôle des collectivités territoriales dans l’accès aux enseignements artistiques et à toutes les pratiques culturelles, professionnelles ou amateurs.
- *Déclaration universelle de l’Unesco sur la diversité culturelle* (2001), *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* transposées dans la *loi NOTRe en 2015* (article 103).

- *Cadre de l’UNESCO pour l’éducation culturelle et artistique* (2024) et charte EAC
- *Loi pour l’égalité des droits et des chances et la participation des personnes handicapées* (2005)

Contexte d’élaboration du schéma 2026-2028

Le schéma en cours jusqu’en 2025 nécessitait une mise à jour et son animation relancée pour conforter l’organisation des enseignements artistiques du Var.

- > Un poste dédié à cette mission a été créé au sein de la direction de la culture et de la jeunesse. Un chef de projet a été recruté début 2025 et formé aux “Grands enjeux et mise en œuvre des schémas départementaux des enseignements artistiques” afin d’animer au mieux la concertation avec les établissements et collectivités concernées et écrire une nouvelle feuille de route.
- > Des rencontres individuelles ont été menées avec chaque établissement du schéma durant l’année 2025 et deux comités techniques organisés.
- > Un premier état des lieux a été réalisé et un calendrier de travail fixé :

- Adoption du nouveau schéma 2026-2028 dans la continuité du précédent schéma en intégrant les priorités stratégiques départementales et les premiers éléments de diagnostic.
- Engagement d’une réflexion approfondie avec les communes (ou EPCI) et établissements concernés pour la construction d’un nouveau schéma 2029-2032.



© conservatoire du Golfe de Saint-Tropez

ÉTAT DES LIEUX 2025

II. Etat des lieux 2025

SDEA, un réseau de 5 établissements structurants

Les établissements d'enseignement public artistique du SDEA sont reconnus par l'Etat (classement ou agrément), selon les critères d'éligibilité fixés par le précédent schéma. Les directions de ces 5 établissements ont toutes été renouvelées depuis 2023.

- **L'école supérieure d'art et design Toulon Provence Méditerranée** - Esadtpm, dont le Département est membre fondateur / EPCC - gestion Conseil d'administration
- **Le conservatoire métropolitain Toulon Provence méditerranée**, classé conservatoire à rayonnement régional (CRR) / gestion métropole Tpm
- **Le conservatoire intercommunal de la Provence verte**, classé conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI) / gestion intercommunale CAPV
- **Le conservatoire intercommunal du Golfe de Saint-Tropez Rostropovitch-Landowski**, classé conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI) / gestion intercommunale CCGST
- **Le conservatoire communal de Saint-Raphaël**, classé conservatoire à rayonnement communal (CRC) / gestion communale

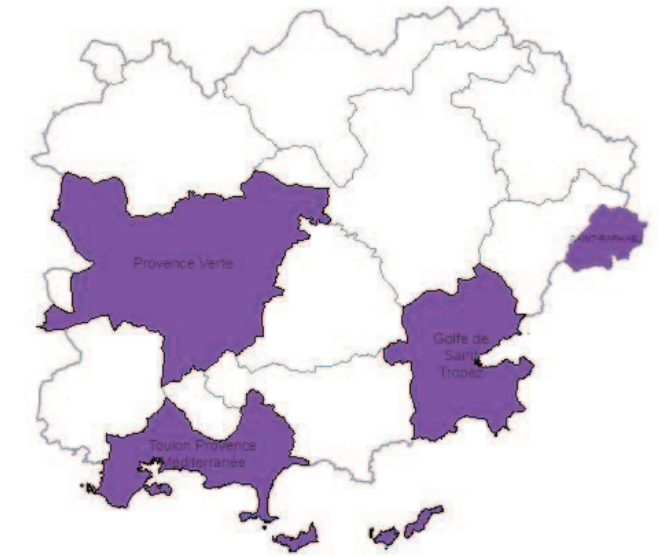
Les établissements du SDEA en chiffres (2025)

- **+ 6 000 élèves**
- 470 personnels dont **340 artistes-enseignants** diplômés à 90%
- **+ de 90 disciplines** enseignées dans cinq spécialités : **musique, danse, théâtre, arts plastiques**
- **+ de 470 événements et actions culturelles** organisés sur les territoires touchant plus de **31 000 Varois**
- **72 conventions avec l'Education nationale** pour le développement de projets d'Éducation artistique et culturelle dans les établissements scolaires varois
- **16 collèges bénéficiaires** d'enseignements dont **8 classes à horaires aménagés**
- **+ 15 000 heures/an** consacrées à l'Éducation artistique et culturelle (EAC) - **8000 jeunes** varois concernés
- **½ événements hors les murs** des écoles.

Impact territorial des établissements du SDEA

Les établissements du SDEA interviennent sur **52** communes et cumulent **32** sites d'enseignements. Ils couvrent :

- **30 %** superficie du Var
- **33 %** des communes
- **59 %** de la population



Une offre couvrant toutes les spécialités

Toutes les spécialités artistiques sont proposées : musique, danse, théâtre, cirque, arts plastiques.

Musique



Danse



Théâtre (+ cirque / Tpm)



Arts plastiques

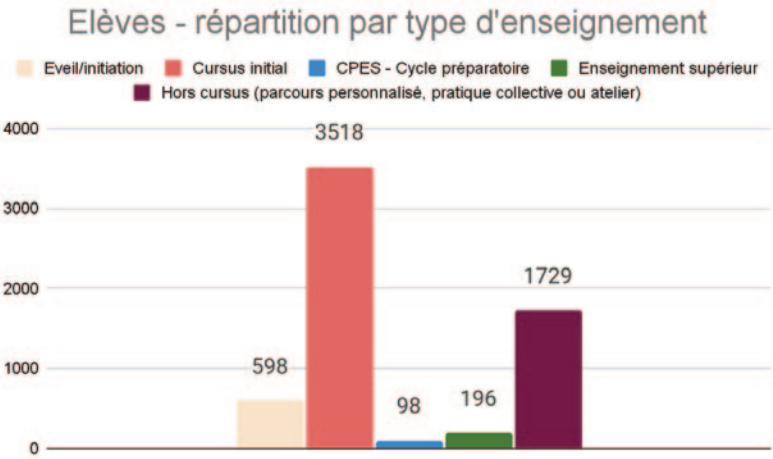
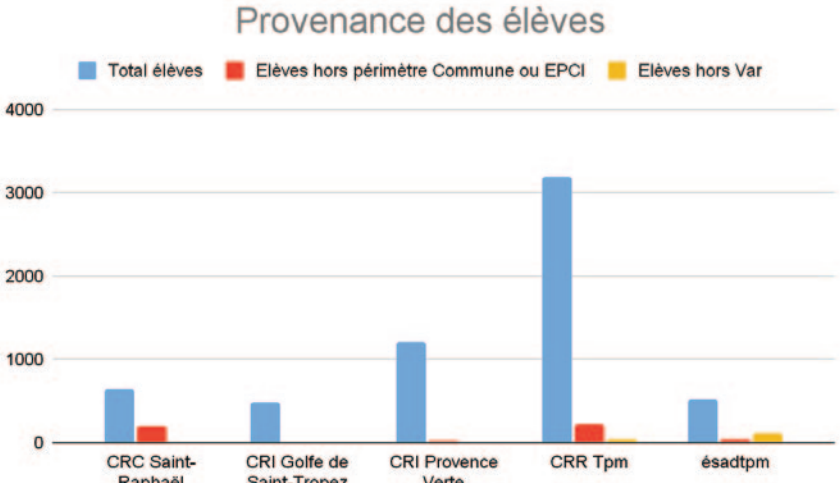
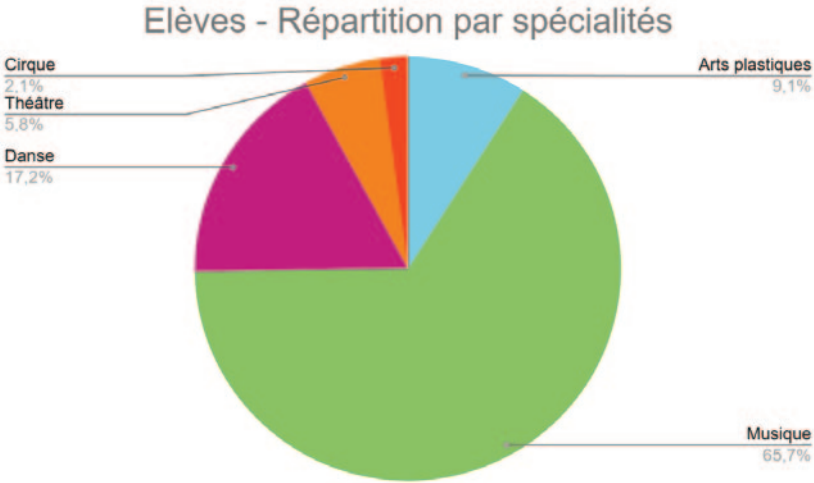


Une offre SDEA accessible à une large population

- **Handicap**, une prise en compte par tous les établissements
- **93%** des élèves des conservatoires issus du territoire
- **100%** des conservatoires avec service de location
- **80%** des établissements avec une tarification sociale
- **40%** des établissements avec une tarification indifférenciée selon le lieu de résidence dans le Var

Une offre SDEA riche et multi-niveaux

- 90 disciplines proposées
- **65%** des élèves en musique
- **58 %** des élèves en cursus initial
- **28%** des élèves hors cursus

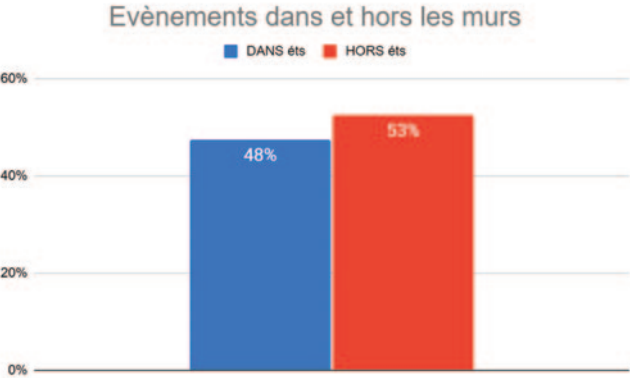


Un profil varié des élèves des établissements du SDEA

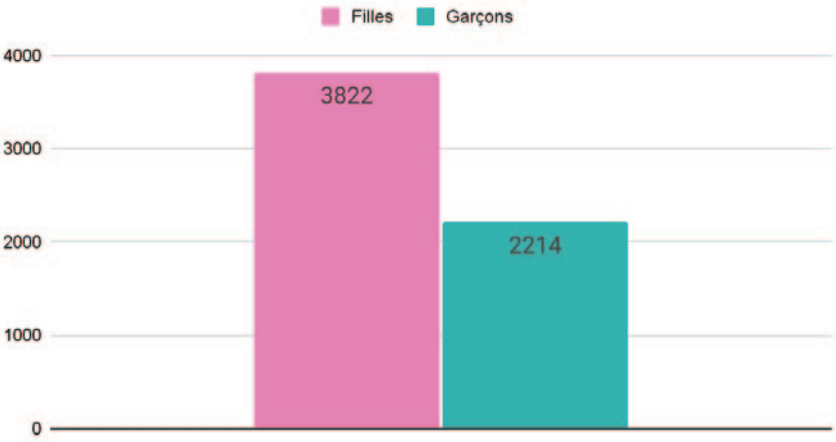
- **+ 6000** élèves de tous âges
- **3/5** élèves filles
- **42%** d'élèves enfants (moins de 11 ans)
- **29 %** d'élèves adolescents
- **23%** d'élèves adultes
- **7%** de jeunes adultes

Des établissements initiateurs de nombreuses actions culturelles sur les territoires

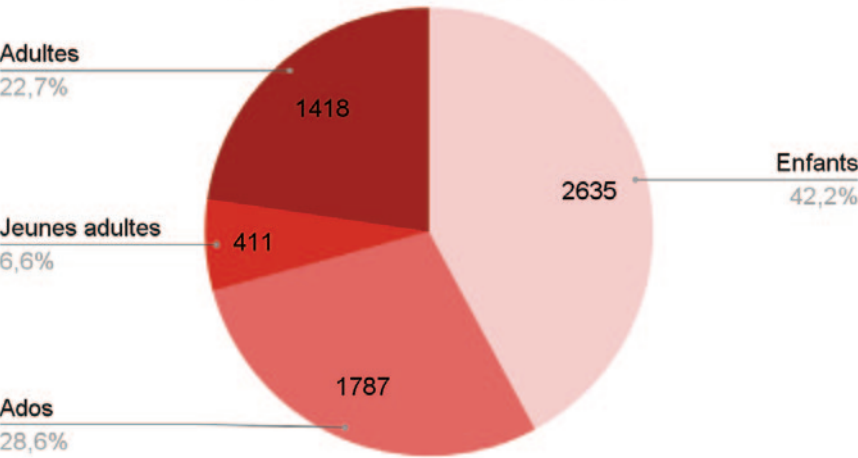
- **+ 470** actions et événements culturels / an
- **+ 31 000** personnes impactées
- **1/2** des événements hors les murs



Elèves - Répartition / Genre



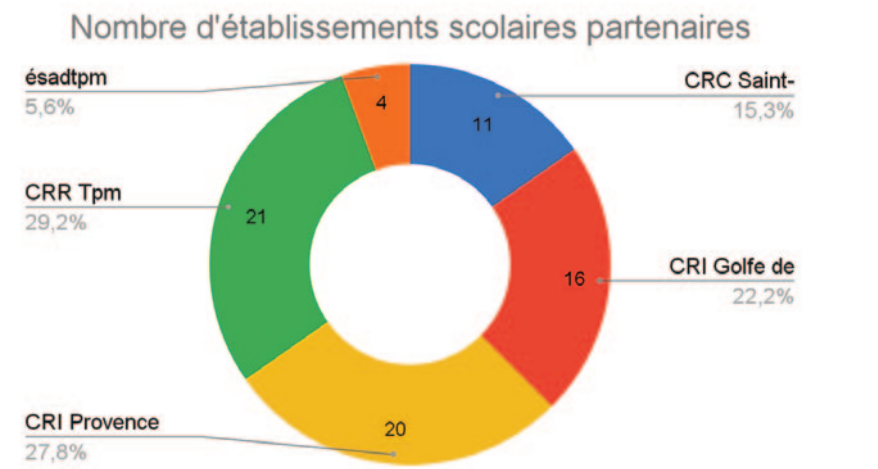
Elèves - Répartition/ Âge



Des établissements moteurs de l'Éducation artistique et culturelle (EAC)

- 100 %** des conservatoires proposent des enseignements renforcés en milieu scolaire : Classes à horaires aménagés (CHA), Orchestre à l'école OAE), ateliers...
- 100 %** des conservatoires proposent des interventions en milieu scolaire
- 75 %** des conservatoires proposent des pratiques occasionnelles HORS milieu scolaire
- 50 %** des conservatoires proposent des pratiques régulières HORS milieu scolaire

- 72** conventions avec les établissements scolaires varois
- 16** collèges bénéficiaires d'enseignement artistique dont 8 classes à horaires aménagés
- 56** écoles bénéficiaires d'interventions ou EAC



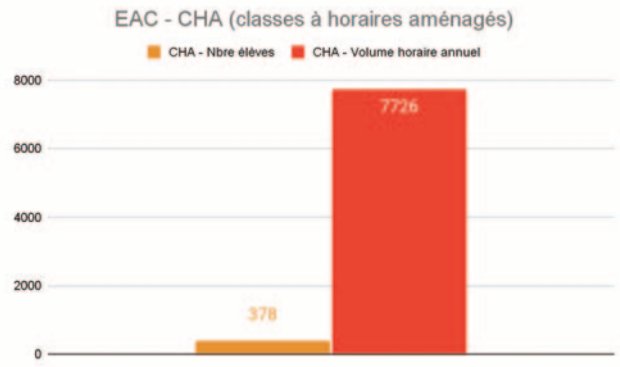
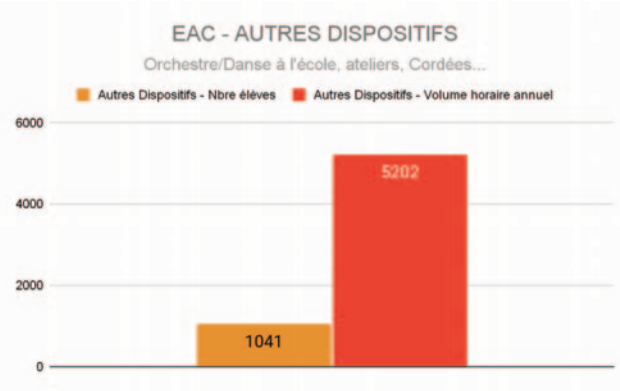
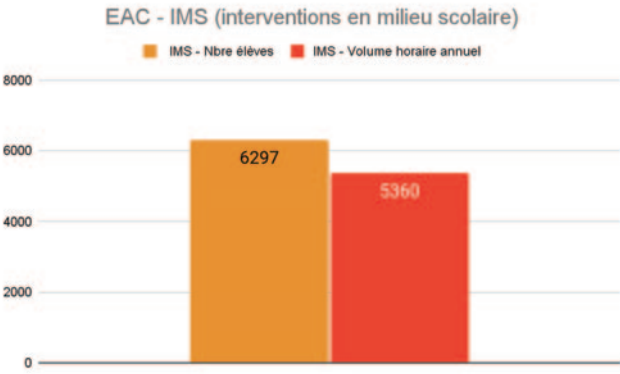
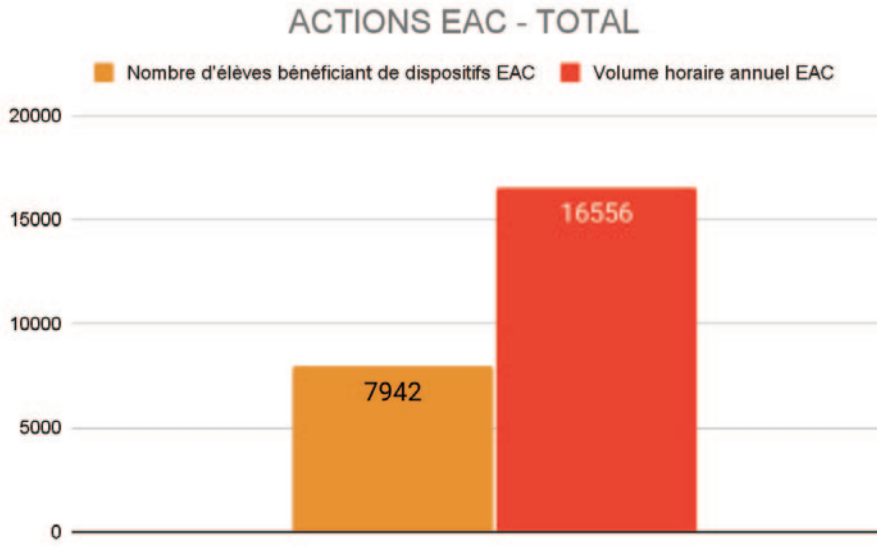
Collèges bénéficiaires d'enseignement dans le cadre du SDEA en 2025

- ❖ *Cogolin / collège / 6e-5e-4e-3e / CHAMD*
- ❖ *Saint-Raphaël / Collège de l'Estérel / 6e-5e-4e-3e / CHAM*
- ❖ *Orchestre à l'école Musiques Actuelles*
- ❖ *Saint-Raphaël/ Collège de l'Estérel / 6e-5e-4e-3e / CHAM*
- ❖ *Orchestre à l'école spéc. Orchestre d'Harmonie*
- ❖ *Saint-Maximin / Collège LEI GARUS - 6°/ CHAM*
- ❖ *Toulon/ Collège Reinhardt / 6e-5e-4e-3e / CHAM*
- ❖ *Toulon / Coll. ND des missions / 6e-5e-4e-3e / CHAM*
- ❖ *Toulon / Coll. Peiresc / 5e-4e-3e / CHAMT*
- ❖ *Toulon / Coll. Genevoix / 6e-5e-4e-3e / CHAD*

- ❖ *Brignoles / Collège Jean Moulin / OAE Zic Zac*
- ❖ *Brignoles / Collège Marie Curie / OAE Cordes*
- ❖ *Brignoles / Collège Paul Cézanne / OAE Vents*
- ❖ *Six Fours / Collège Reynier / Atelier musiques actuelles amplifiées*
- ❖ *La Seyne sur mer / Collège L'Herminier / Atelier arts plastique - danse*
- ❖ *Carqueiranne / Collège J. Curie / Atelier en musiques actuelles amplifiées*
- ❖ *La Seyne / Collège Marie Curie/ Cordées de la réussite*
- ❖ *La Seyne / Collège Paul Eluard / Cordées de la réussite*

Des équipes engagées dans le développement de projets d'Éducation artistique et culturelle (EAC)

- + 15 000** heures /an consacrées à l'EAC (classes à horaires aménagés, classe orchestre ou musique, classe danse, interventions en milieu scolaire, cycles spécifiques en lycée)
- 8 000** jeunes impactés
- 6 300** enfants bénéficiaires d'interventions en milieu scolaire (IMS)
- 1/3** des heures d'EAC consacrées aux classes à horaires aménagés (CHA) bénéficiant à ~400 élèves



Panorama élargi des enseignements et pratiques artistiques dans le Var en 2025

Le développement de l’enseignement artistique du Var s’appuie sur un ensemble d’écoles publiques, associatives et privées mais aussi sur les projets d’éducation artistique et culturelle (EAC) portés par un grand nombre d’acteurs. La pratique artistique est en effet un des 3 piliers de la charte EAC établie en 2016.

Une vitalité des pratiques artistiques

De nombreuses structures varoises participent à l'enseignement artistique.

- **Une quinzaine de structures publiques** d’enseignements artistiques dans le Var au premier rang desquelles les écoles labellisées du SDEA
- **De nouvelles structures** publiques portées **vers une reconnaissance** par l’Etat
- **Plus de 150 structures associatives** et de nombreuses structures privées contribuant aux pratiques artistiques amateurs avec une **vitalité en danse et cirque notamment**

Ce que dit la charte EAC

L’éducation artistique et culturelle, éducation à l’art et par l’art, doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes. Elle vise à donner du sens aux expériences artistiques et mieux appréhender le monde contemporain en associant 3 aspects :

- L’acquisition de connaissances
- La fréquentation des œuvres, des lieux et/ou la rencontre avec des artistes
- La pratique artistique

L'EAC, outil de démocratisation de la pratique artistique

- Les établissements du SDEA jouent un rôle central en matière d'EAC et de démocratisation de la pratique artistique avec des enseignements accessibles gratuitement aux élèves mais à des jeunes hors temps scolaire.
- Le Département du Var développe en régie des projets d'EAC à travers ses établissements culturels et ses dispositifs d'accès à la culture. Il propose régulièrement des ateliers.
- Le Département du Var soutient plus de 150 acteurs culturels, dont une large majorité proposent des actions d'EAC incluant de la pratique artistique.

Equipements culturels gérés par le Département du Var

- ❖ Hôtel départemental des expositions du Var (HDE Var), Draguignan
- ❖ Abbaye de la Celle
- ❖ Muséum départemental du Var, Toulon
- ❖ Écomusée départemental des 4 Frères, Le Beausset
- ❖ Ecoferme départementale de la Barre, Toulon
- ❖ Maison départementale de la nature du Plan, La Garde
- ❖ Archives départementales du Var, Draguignan
- ❖ Médiathèque départementale du Var, Draguignan

Dispositifs d'accès à la culture du Département du Var

- ❖ Fête du livre du Var / Var, lire en territoires
- ❖ Dispositif d'accès à la culture des enfants confiés au Département au titre de la protection de l'enfance
- ❖ Dispositif d'accès à la culture des personnes handicapées
- ❖ Musée virtuel du Var
- ❖ Hors les murs de la collection départementale d'art contemporain
- ❖ Tournées départementales estivales (Voix départementales du Var et Var opéra)



© conservatoire du Golfe de Saint-Tropez

DIAGNOSTIC

III. Diagnostic

Ce diagnostic est le fruit des rencontres avec les établissements et des données recueillies.

À retenir de l'accès général aux pratiques artistiques

- Le Var dispose d'une offre d'apprentissage diplômante complète permettant aux jeunes Varois d'intégrer un cycle d'études artistiques supérieur
- Le Var dispose d'une dynamique en matière d'EAC et de pratiques artistiques qui mêle :
 - ◆ Les projets d'EAC menés en régie départementale dans les équipements et via les dispositifs.
 - ◆ Les établissements partenaires du SDEA dont le rôle est central dans la démocratisation de l'enseignement artistique et d'EAC, notamment en lien avec l'Education nationale.
 - ◆ Les autres partenaires culturels du Département : structures de diffusion, compagnies et associations, festivals qui participent par leurs actions à l'EAC et à la découverte de pratiques artistiques...
 - ◆ Un ensemble d'écoles publiques, associatives et privées réparties sur le territoire contribuant au développement de pratiques artistiques amateur diversifiées et aux droits culturels.

À retenir de l'offre par spécialité

- **Musique** - L'offre publique couvre un large champ de disciplines et de répertoires, des musiques traditionnelles aux musiques actuelles dans le Var. Le conservatoire de la métropole prépare aux études supérieures de musique (IESM à Aix en région)
- **Théâtre** - Le Var bénéficie avec le conservatoire de la métropole Tpm - l'un des plus importants de France - d'une formation en lien avec l'école supérieure d'art dramatique ERACM (à Cannes et Marseille).
- **Cirque** - Le Var jouit d'une dynamique d'apprentissage avec plusieurs écoles associatives et le conservatoire Tpm, l'un des seuls classés pour le cirque. Le conservatoire prépare aux études supérieures d'artiste de cirque (CNAC à Châlons, Esacto Toulouse)
- **Danse** : Le sud-est de la France, le Var en particulier, dispose d'une grande vivacité avec de nombreuses disciplines proposées, ainsi que des écoles associatives et privées d'un excellent niveau. Le conservatoire Tpm prépare aux études supérieure de danseur (Pôle National Supérieur de Danse Rosella Hightower à Mougins en région)
- **Beaux-Arts** - Le Var dispose avec l'école supérieure d'art et design - Esadtpm, d'une formation supérieure, renforcée par une classe préparatoire à l'école des beaux arts de La Seyne-sur-mer (Ebasm).

Bilan du SDEA

Les atouts

- Les précédents schémas ont permis d'améliorer la **structuration des établissements du SDEA**
- **Les enseignements** dispensés par les établissements du SDEA sont **de qualité** avec un bon niveau de qualification des enseignants (+ de 90 % d'enseignants diplômés)
- **L'offre d'enseignement des établissements couvre toutes les spécialités** - musique, danse, théâtre, cirque, arts plastiques - avec un large champ de disciplines proposées.
- **L'offre d'apprentissage est accessible à une large tranche d'âge** avec des propositions du plus jeune âge (éveil-initiation), des cursus diplômants, des parcours individualisés, des parcours ouverts aux adultes
- **L'offre de formation est complète et permet la professionnalisation des** jeunes Varois par l'intégration d'un cycle d'études supérieur, dont un cursus en art jusqu'à bac +5 en restant dans le Var.
- **Les écoles** du SDEA sont des **acteurs culturels moteurs sur leur territoire** par leur contribution à la programmation culturelle, aux actions culturelles et d'Education artistique et culturelles (EAC), à la dynamique de pratique amateur.
- **Chaque établissement du SDEA dispose d'un solide réseau de partenaires** culturels et éducatifs sur son territoire.

Les défis

- ★ Si les précédents schémas ont permis la structuration des écoles et l'amélioration du niveau de qualification des enseignants, la **dynamique de réseau** et son organisation sont à **conforter**.
- ★ Bien que l'offre des établissements du SDEA s'adresse à près de 60% de la population, la **couverture du schéma** reste **inéga**le, **notamment dans le centre et le nord du Département**.
- ★ **L'offre d'enseignement par spécialités** - musique, danse, théâtre, cirque, arts plastiques - n'est **pas homogène selon les territoires**.
- ★ Les **liens entre les établissements du SDEA et les équipements et dispositifs culturels du Département** sont à développer ou consolider.
- ★ La visibilité des **actions des établissements** est à renforcer et les **projets** mieux **valorisés**.
- ★ L'évaluation **des actions d'Éducation artistique et culturelle des établissements** est à développer dans une logique de réseau, en cohérence avec les objectifs fixés.



ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU SCHÉMA

IV. Orientations générales du schéma

Le schéma départemental d’enseignement artistique 2026-2028 s’inscrit dans les priorités stratégiques 2023-2028 du Département : garantir une équité des territoires, défendre les identités varoises, assurer une solidarité digne, faire rayonner le Var.

Il intègre les grandes orientations de la politique culturelle départementale :

- **Rendre accessible la culture au plus grand nombre**, avec une attention pour les jeunes publics accompagnés par le Département - collégiens, enfants confiés au Département au titre de la protection de l’enfance notamment -, ainsi que les publics éloignés de la culture - habitants des quartiers solidaires, personnes handicapées, personnes en difficultés, habitants de zones rurales...
- **Faire rayonner le territoire** à travers les liens avec le patrimoine, la création et la diffusion artistique, la promotion de la culture régionale, en veillant à l’équilibre territorial.

Le SDEA décline ces orientations en lien avec les autres stratégies départementales contribuant au renforcement de l’accès à la culture pour tous : Collège-Education, Enfance-Famille, Jeunesse, Autonomie, égalité homme-femme.

Les établissements partenaires favorisent ainsi l'accès à l'enseignement artistique et à la culture pour tous les Varois, et contribuent, par leurs projets, à l'attractivité et au rayonnement du Var dans le respect des droits culturels.

Durée du schéma

Le schéma fixe la feuille de route jusqu’en 2028. Il pourra être prolongé si besoin, le temps nécessaire à l’aboutissement de la concertation avec les élus départementaux, les communes, leurs groupements et les établissements publics concernés pour l’écriture d’une nouvelle feuille de route.

Périmètre d’action et critères d'éligibilité

Le SDEA du Var s’adresse aux écoles publiques du Var qui proposent une enseignement artistique structuré des spécialités suivantes :

- musique
- danse
- théâtre
- arts du cirque
- arts plastiques et visuels

Le schéma repose sur le principe de l'adhésion volontaire des établissements, des communes ou groupements intéressés.

Les critères d’accession au SDEA

Les conditions requises pour intégrer le schéma départemental d'enseignement artistique sont les suivantes :

- Etre un établissement **classé ou agréé par l'État** :
 - ♦ Conservatoire classé (CRR, CRD, CRI, CRC) pour au moins 2 spécialités
 - ou
 - ♦ École supérieure d'art et design (ESAD)
- Disposer d’un **projet d’établissement** régulièrement **actualisé**
- S’inscrire dans une **cohérence territoriale**
- Proposer des **enseignements dispensés par des enseignants qualifiés et diplômés**
- Justifier d’une **direction qualifiée** répondant aux textes réglementaires

Les critères de renouvellement au SDEA

- Disposer d’un **projet d’établissement** régulièrement **actualisé**
- S’inscrire dans une **cohérence territoriale**
- Proposer des **enseignements dispensés par des enseignants qualifiés et diplômés**
- Justifier d’une **direction qualifiée** répondant aux textes réglementaires



© conservatoire du Golfe de Saint-Tropez

AXES & OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU SCHÉMA 2026-2028

V. Axes et objectifs opérationnels du schéma 2026-2028

Élaboré en lien avec les établissements et collectivités concernées, il s’inscrit dans la continuité des précédents schémas et fixe un cadre tout en poursuivant la réflexion autour des enjeux actuels et à venir de l’enseignement artistique.

Le SDEA 2026-2028 s’appuie sur les écoles les plus importantes pour structurer une offre accessible au plus grand nombre de Varois dans toutes les disciplines. Il positionne les établissements partenaires comme des structures centrales de la dynamique culturelle et d’apprentissage artistique du Var constituant un réseau fédérateur, ouvert au dialogue, aux expérimentations, à l’innovation.

1. Dynamiser la structuration territoriale

Les directions de l’ensemble des établissements partenaires du schéma ont été renouvelées entre 2023 et 2025, nécessitant de relancer l’interconnaissance des établissements et l’identification d’enjeux et d’opportunités communes pour développer l’offre de formation, la diversité et la qualité artistique et améliorer les conditions d’accès à l’enseignement artistique.

Par ailleurs, le diagnostic révèle une couverture territoriale inégale de l’enseignement artistique dans le Var, avec un déficit d’enseignement dans le centre et le nord du département notamment, et des spécialités inégalement réparties.

Pour y remédier, le schéma conforte les établissements partenaires pour qu’ils contribuent au développement d’une offre plus homogène sur le territoire, et qu’ils jouent un rôle fédérateur vis-à-vis des établissements qui souhaitent participer à la dynamique d’amélioration de l’offre.

1.1. Consolider la structuration du réseau

Cinq établissements constituent en 2026 le réseau SDEA, répartis en *Pôles ressources* ou *Écoles relais* selon leur importance, leurs qualifications et leur agrément.

Deux “Pôles ressources” sont moteurs de l’enseignement artistique du Var dans le champ des spécialités enseignées :

- Le Conservatoire de la métropole Tpm, classé CRR pour la musique, la danse, le théâtre, le cirque
- L’école supérieure d’art et de design Tpm, Esadtpm, dont le Département est membre fondateur pour les Beaux arts et les arts visuels

Trois “Écoles relais” déclinent, selon leurs moyens et leur compétences, des actions répondant aux axes du schéma :

- Le Conservatoire intercommunal de la Provence verte, classé CRI
- Le conservatoire intercommunal du golfe de Saint-Tropez, classé CRI
- Le conservatoire de Saint-Raphaël, classé CRC

L’ensemble des écoles partenaires prend part à la structuration et à la dynamique de réseau pour développer une offre de qualité, diversifiée et accessible de façon équitable sur le territoire.

Leviers d’actions :

- Instaurer une gouvernance adéquate pour une réflexion concertée.
- Organiser des groupes de travail thématiques prioritaires
- Développer des outils réseau communs et ressources mutualisées.

1.2. Développer des actions pédagogiques et culturelles communes

Les “Pôles Ressources” et “Écoles Relais” du schéma sont encouragés à développer des actions culturelles communes, de façon ponctuelle ou durable.

Leviers d’actions :

- Événements communs ponctuels : concerts, stages, master class, résidences d’artistes, expositions, événements transversaux...
- Actions communes durables : organisation de référentiels communs, d’examens communs (notamment en fin de cycle), d’auditions groupées, procédures communes d’évaluation.

1.3. Accompagner la “labellisation” de nouvelles structures susceptibles de devenir des “Écoles relais”

Certains établissements publics, en cours de structuration, s’inscrivent dans une démarche de reconnaissance par l’Etat. Ils pourraient, s’ils le souhaitent, et dans une logique de cohérence territoriale, intégrer à terme la liste des “Écoles relais” sur des territoires intercommunaux afin de répondre à l’amélioration de la couverture départementale du réseau.

Ces structures, au titre “d’Écoles relais en préfiguration”, peuvent être invitées à participer aux instances et aux groupes de travail constitués.

Le réseau, et notamment les pôles ressources selon leur domaine de compétence, mobilisent leur expertise et contribuent à accompagner par leurs conseils ces structures pour répondre aux objectifs du SDEA.

2. Renforcer la qualité de l'offre, sa diversité et l'accès aux enseignements

Le schéma ambitionne de consolider la diversité des disciplines accessibles en veillant à l'équité territoriale et à la qualité des enseignements. Par des approches pédagogiques variées et complémentaires, l'offre doit répondre à l'évolution des besoins et aux droits culturels des Varois. Il s'agit de conforter l'engagement des élèves, en particulier des jeunes, accroître l'attractivité des écoles et diversifier les profils des inscrits. Si le Var dispose d'une offre regroupant toutes les spécialités artistiques, elle est inégalement répartie sur le territoire. Le SDEA encourage les initiatives pour développer une offre plus homogène sur le Département et un accès équitable.

2.1. Accompagner la professionnalisation des enseignants et des équipes

La poursuite de la professionnalisation de l'ensemble des enseignants et des équipes est indispensable pour garantir un niveau d'enseignement élevé et favoriser le renouvellement des pratiques en s'adaptant à tous les élèves. Le schéma accompagne les initiatives liées à la formation continue des enseignants et des équipes pour actualiser leurs techniques, leurs connaissances pédagogiques, leurs cultures professionnelles. Il incite également les enseignants non

diplômés à préparer les diplômes et concours requis pour pérenniser leurs emplois.

Leviers d'actions :

- Identifier les besoins communs en formation.
- Expérimenter des formations mutualisées, dont celles liées aux innovations pédagogiques.
- Renforcer les liens avec les organismes de formation.
- Travailler à un plan de formation annuel mutualisé.

2.2. Poursuivre l'amélioration de la diversité des enseignements

Pour remédier aux inégalités dans la répartition des disciplines enseignées, le schéma encourage un développement de certaines disciplines et d'enseignements transversaux pour une répartition plus homogène de l'offre. Il s'agit par exemple de diversifier l'offre en envisageant l'enseignement de spécialités ou disciplines nouvelles non enseignées sur le périmètre d'action de l'établissement, de développer des disciplines décroisonnées pour permettre une approche multidisciplinaire (comédie musicale par exemple, musicadanse, arts traditionnels...), de faire connaître les disciplines moins connues par une approche collective, transdisciplinaire ou par des projets pluridisciplinaires, spectacles, expositions ou événements mêlant plusieurs arts et disciplines...

Leviers d'actions :

- Connaître les attentes et les besoins des usagers et des habitants du périmètre d'action.
- Expérimenter des projets et événements décroisonnés et transdisciplinaires pour permettre d'approcher et/ou découvrir plusieurs enseignements.
- Développer, dans une approche de cohérence territoriale, une offre d'enseignements de spécialités moins représentées, notamment beaux-arts, cirque, théâtre.

2.3. Organiser la mutualisation des enseignements rares

Certaines disciplines peuvent manquer d'élèves, tandis que d'autres peinent à recruter des enseignants spécialisés. La complémentarité entre les écoles représente une solution efficace. La mutualisation d'un enseignant entre plusieurs établissements permet de garantir un poste à temps plein et un emploi stable, et de bénéficier ainsi d'un professeur de qualité, même pour un faible volume d'heures pour des disciplines spécifiques.

Leviers d'actions :

- Identifier à l'échelle du réseau les disciplines rares mutualisables et les opportunités de mutualisation des enseignants.
- Expérimenter la mutualisation des professeurs.

2.4. Offrir une accessibilité équitable pour les tous Varois

Les établissements mettent en œuvre des conditions d'accès spécifiques pour tenir compte de la diversité de leurs élèves et des demandes. Les pratiques demandent cependant mises en cohérence avec les enjeux d'équité territoriale et d'accessibilité pour le plus grand nombre de Varois.

Leviers d'actions :

- Œuvrer pour un tarif équitable à tous les Varois.
- Développer la prise en compte des personnes ayant un handicap et les propositions d'arts intégrant ou parcours adapté.
- Faciliter l'accès aux personnes ayant moins de ressources.

3. Renforcer la visibilité et les liens de l'enseignement artistique avec la population

3.1. Développer les hors les murs

L'organisation d'événements en dehors des conservatoires ou écoles, qu'ils visent les établissements scolaires, la population, les associations, permet au public de découvrir le travail mené et les enseignements dispensés, participant ainsi à faire connaître l'établissement . Les actions hors les murs permettent aussi de développer les liens des élèves avec le patrimoine local. Le schéma encourage le développement de projets avec les acteurs culturels du territoire, dont les équipements culturels du Département.

L'utilisation des auditoriums des collèges pour des représentations, afin de créer des liens entre l'enseignement artistique, les collégiens, leur famille, est facilitée par le SDEA.

Leviers d'actions :

- Créer des synergies avec les établissements culturels du Département.
- Expérimenter des projets dans le cadre de la programmation du Département ou des coopérations en lien avec les identités départementales.
- Mobiliser les auditoriums des collèges pour des représentations destinées aux jeunes et leur entourage.

3.2. Renforcer les liens entre l'enseignement artistique et l'Éducation artistique et culturelle (EAC)

L'enseignement artistique est un composant du parcours d'Education artistique et culturelle des jeunes Varois. Le schéma favorise les passerelles entre les structures du SDEA et l'Éducation nationale. Interventions en milieu scolaire, classes orchestre, classes danse, classes à horaires aménagés (CHA) œuvrent dans le sens du schéma... : ces actions d'EAC, notamment les propositions à destination des collégiens seront confortées pour permettre au plus grand nombre d'élèves d'accéder aux diverses pratiques artistiques. Le Département initie de son côté plusieurs projets de sensibilisation à la culture favorisant ainsi l'accès à la culture tout au long de la vie, notamment à destination des enfants de l'Aide sociale à l'enfance, des personnes handicapées, des Varois vivant dans de petites communes ou en zone rurale. Le schéma encourage les initiatives des établissements pour développer une découverte ou une initiation à la pratique artistique dans le cadre de ces projets.

Leviers d'actions :

- Conforter les liens avec les établissements scolaires et universitaires.
- Favoriser l'éveil et l'initiation artistique, notamment auprès de publics spécifiques (enfants confiés au Département, personnes handicapées, jeunes éloignés de la culture...) et/ou dans les petites communes et communes rurales.
- Conforter l'accès à la pratique et à l'enseignement artistique, notamment en direction des collégiens, par des classes à horaires aménagés (CHA) et tout autre dispositif.

3.3. Prendre en compte les pratiques amateur

Le lien entre apprentissage en école publique classée et pratiques collectives en amateur reste à développer. Une grande majorité d'élèves ne se destine pas à une carrière professionnelle, ni à suivre un cursus complet. Pour ces élèves, il s'agit d'apprendre et de pratiquer avec un maximum de qualité, sans dilettantisme, en privilégiant une vie sociale artistique et le "faire ensemble". Le schéma doit pouvoir répondre à cette demande qui contribue à l'épanouissement personnel des Varois, à la démocratie culturelle, au lien social et à la citoyenneté, à l'animation des territoires. L'accompagnement des pratiquants - et notamment des jeunes - qui se constituent en groupes de musique, de théâtre, de danse, de cirque, en collectif artistique amateurs en dehors de toute structure doit être pris en compte.

Leviers d'actions :

- Développer les passerelles entre parcours individualisés et pratique autonome
- Accompagner les pratiquants dans l'autonomisation, les conseiller au montage de projet
- Faciliter la mise à disposition de lieux de répétition, d'ateliers, d'espaces de diffusion
- Promouvoir et faire le lien avec les lieux et acteurs des pratiques collectives en amateur du territoire...

3.4. Valoriser les actions en faveur de l'enseignement artistique par une communication régulière et organisée

Les actions communes, ponctuelles ou régulières, les expérimentations doivent être plus visibles et faire l'objet d'une communication efficace pour permettre à la fois de les faire découvrir et prendre la mesure de leur portée. Un groupe de réflexion sera organisé pour mettre en œuvre une coordination de la communication optimale et efficace.

Leviers d'actions :

- Coordonner les actions de communication
- Réfléchir à un outil de communication mutualisé



© conservatoire du Golfe de Saint-Tropez

LE RÔLE DU DÉPARTEMENT

ÉVALUATION

VI. Rôle du Département

Un rôle de coordination et d'animation

Le Département assure la mise en relation des acteurs de l'enseignement artistique partenaire du schéma. Il anime le réseau et fédère des acteurs autour d'une vision partagée et crée les conditions du partage d'expériences. Il accompagne les établissements dans leur mission de service public d'enseignement artistique, par :

- du conseil en ingénierie culturelle
- une aide technique à l'impulsion de projets innovants
- la mise en lien avec les acteurs locaux

Il coordonne l'évaluation du schéma départemental, en cohérence avec les objectifs fixés.

Une participation financière aux actions répondant aux objectifs du schéma

Le Département du Var contribue financièrement à la mise en place des actions répondant aux objectifs du schéma par le biais d'une convention avec chaque structure partenaire. Les financements sont accordés dans le respect des principes d'annualité budgétaire et selon les possibilités financières du Département.

Une aide à l'investissement pour l'acquisition de matériels participant aux objectifs du schéma pourra être accordée, sous réserve du respect des règles de financement et des possibilités financières du Département.

Pour les classes à horaires aménagés conventionnées avec l'Education nationale en collège, le Département pourra prendre en charge d'un déplacement annuel / CHA (bus culture) ou l'achat de places de spectacle dans une scène conventionnée du Var, à un tarif préférentiel. Ces aides sont conditionnées à l'absence de ressource alternative sur le territoire et au respect de la procédure établie. Elles sont accordées sous réserve des possibilités financières du Département au moment de la demande.

VII. Evaluation

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) du Var se veut dynamique, évolutif et ancré dans les réalités du territoire. En collaboration avec l'ensemble de ses partenaires, le Département élaborera une série d'indicateurs afin d'évaluer la progression collective des trois axes du SDEA et l'atteinte des objectifs fixés. Un document de synthèse et d'analyse sera établi en fin de schéma pour dresser le bilan des actions du SDEA, ses évolutions, et définir les orientations du prochain schéma.

